



Programme de récupération É.É. Système qualité et environnement

Document # : PL_QEoo4_CIA					
RÉV	DATE	MODIFICATION	CRÉÉ/ MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	APPROUVÉ PAR
00	2019-07-17	Documentation du programme	Mohammed.K	Ridha.D	Ridha D
01	2019/12/12	Mis-à-jour	Roch.B	Rasy.S	Rasy.S

Table des matières

1.	À PROPOS DE CE PROGRAMME.....	3
2.	PORTÉE	3
3.	DÉFINITIONS.....	3
4.	RESPONSABILITÉS	3
5.	INFORMATION GÉNÉRALE	3
6.	CONDITIONS DU PROGRAMME	4
7.	DIRECTIVES DU PROGRAMME	5
8.	TENUE D'ARCHIVES	6

1. À PROPOS DE CE PROGRAMME

Le but de cette procédure est de décrire le programme de récupération électronique et électrique en présentant les différents processus et directives. La directive DEEE vise à réduire les déchets provenant des équipements électriques et électroniques et à améliorer les performances environnementales de tous ceux qui participent au cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

2. PORTÉE

Cette procédure a pour but d'aider les clients à gérer les produits électroniques et électriques de manière appropriée. Hypertechnologie CIARA propose un programme de récupération électronique et électrique qui recycle tous les produits électroniques et électriques à l'échelle internationale. Le client sera informé de ce programme au moment de la révision du contrat.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 Tout au long de ce document, Hypertechnologie CIARA inc. sera identifié par CIARA.
- 3.2 CIARA en tant que société s'adresse uniquement aux entreprises.
- 3.3 Recyclage : Un processus par lequel des matériaux ou des composants sont traités pour être réutilisés en tant que matériau ou composant, ne comprenant pas la récupération d'énergie.
- 3.4 Acronymes :

CAQ : Coordonnateur Assurance Qualité
DQE : Directeur Qualité et Efficacité

4. RESPONSABILITÉS

Le DQE et le CAQ sont responsables de la mise à jour de cette procédure.

5. INFORMATION GÉNÉRALE

- 5.1 Nom du programme : Programme de récupération de produits électriques et électroniques.

Cette section contient l'information de base au sujet des programmes de récupération des produits électriques et électroniques telle que les coordonnées pour le programme et quels sont les matériaux électriques et électroniques qui sont éligibles.

6. CONDITIONS DU PROGRAMME

Toute demande de recyclage de produits électriques et électroniques récupérés doit être faite en utilisant le formulaire présenté dans cette page.

Le transport des produits électriques et électroniques sera finalisé une fois que la demande de recyclage sera reçue par CIARA. Le client sera contacté à ce sujet.

Toutes les transactions sont finales. Les produits électriques et électroniques recyclés ne peuvent pas être réclamés par le client.

Le client comprend et accepte qu'aucun remboursement ne sera accordé par CIARA pour les produits électriques et électroniques soumis dans le cadre de ce programme.

Les transporteurs se réservent le droit de refuser les équipements qui ne sont pas adéquatement emballés ou qu'ils considèrent dangereux d'une façon ou d'une autre.

CIARA n'assume aucune responsabilité si un client envoie le mauvais équipement pour traitement ou disposition. Si possible, CIARA retournera le produit au client. Le client sera responsable de tous les frais d'expédition et d'administration.

CE SERVICE N'EST PAS CONÇU POUR LES PRODUITS QUI SONT OU DEVIENNENT CONTAMINÉS OU QUI SONT SUSPECTÉS DE CONTAMINATION PAR DES PRODUITS CHIMIQUES, AGENTS BIOLOGIQUES OU AUTRES SUBSTANCES QUI N'ÉTAIENT PAS ORIGINALEMENT CONTENUS DANS LE PRODUIT SOUMIS. LES PRODUITS AFFECTÉS DE CETTE FAÇON DOIVENT ÊTRE DÉCONTAMINÉS AVANT LE RECYCLAGE.

Ce programme n'est pas conçu pour être utilisé par le client comme une alternative pour retourner des produits défectueux ou non opérants selon la procédure de retour de marchandise autorisée (RMA) de CIARA. Par exemple, si un système pour un remboursement conformément avec la politique de satisfaction totale de CIARA ou dans le cas de l'échange d'un système autorisé en vertu de la garantie applicable de CIARA ou autrement, le programme de recyclage n'est pas applicable. Veuillez communiquer avec le service à la clientèle en cliquant sur <https://ciaratech.com/contact/>


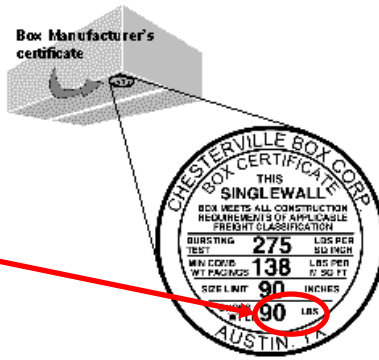



- 6.1 Description du programme : Les produits électriques et électroniques sont recueillis pour recyclage partout dans le monde.
- 6.2 Frais du programme : Sans frais.
- 6.3 Composantes de produits électriques et électroniques : CIARA offre le recyclage gratuit pour tous les produits achetés de CIARA.
- 6.4 Volume d'achat éligible : Aucune restriction
- 6.5 Frais d'expédition : Les clients assument tous les coûts d'expédition vers les installations de traitement désignées.

7. DIRECTIVES DU PROGRAMME

- 7.1 Le service devrait être commandé par courriel, téléphone ou en ligne.
- 7.2 Les produits électriques et électroniques seront recueillis par CIARA.
- 7.3 Le délai de prise en charge est de 10 jours ouvrables après la commande du service.
- 7.4 Les produits électriques et électroniques doivent être préparés d'une façon particulière :



Première étape : Emballez adéquatement et avec la boîte appropriée !!

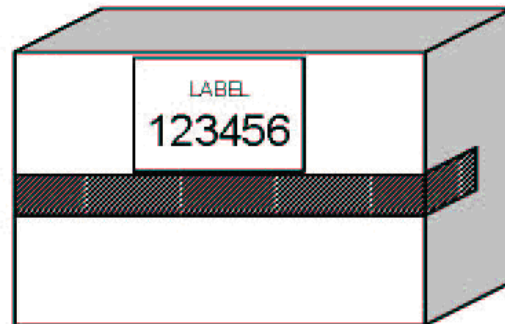
	<p>Placez le produit dans une boîte de carton en bon état.</p>	<p><u>Le poids ne doit pas excéder 85% de celui indiqué sur la boîte.</u></p> 
	<p>De façon à protéger le contenu des mouvements, enveloppez les articles séparément avec 5 cm de matériel d'emballage (de préférence du carton).</p>	
	<p>Scellez la boîte adéquatement : utilisez du ruban adhésif d'au moins 5 cm pour emballage.</p>	<p>Assurez-vous que la boîte est bien fermée. N'utilisez pas du ruban-cache ou du ruban adhésif transparent ou du ruban de toile, de la ficelle, du papier d'emballage ou de boîtes cadeau.</p>



Deuxième étape : Identifiez la boîte adéquatement !!



Placez l'étiquette (fixez les 4 coins uniformément) sur une grande surface et entièrement visible.



NOTE : Retirez ou masquez les anciennes étiquettes.

8. TENUE D'ARCHIVES

Lorsque les produits électriques et électroniques sont recyclés, CIARA conservera l'information suivante et fournira un rapport, sur demande, sur le volume et le type de produits recyclés.